

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 11 mars 2026

Le nouveau conseil d'administration de la Caf d'Ille-et-Vilaine

Lundi 9 mars 2026, le nouveau Conseil d'administration de la Caf d'Ille-et-Vilaine a été installé pour une durée de quatre ans, par arrêté du ministère des Solidarités et de la Santé. Quel est son rôle ? Qui sont ses nouveaux représentants ? Explications.

Une gouvernance partagée au service d'une mission d'intérêt général

Organisme de droit privé chargé d'une mission de service public, la caisse d'Allocations familiales est pilotée par une gouvernance partagée entre :

- le directeur chargé de l'aide à la décision, de la mise en œuvre opérationnelle des décisions ainsi que de la gestion administrative et financière de la Caf,
- et le conseil d'administration, instance de décision et d'orientation stratégique.

Tania CONCI-HINGANT est la Directrice de la Caf d'Ille-et-Vilaine.

Cette organisation garantit ainsi une représentation équilibrée des intérêts sociaux et économiques, et favorise la pluralité des points de vue dans les décisions prises.

Le nouveau Conseil d'administration

Installé pour 4 ans, le nouveau Conseil d'administration est désormais présidé par Perrine DELVILLE, secondée par 3 vice-présidents : Mickaël MANZONI, Philippe MOREAU et Romuald PILET. Il comprend 24 titulaires et 15 suppléants représentant les usagers, les employeurs, les travailleurs indépendants, les associations familiales, et des personnes qualifiées nommées par le préfet de région. 3 représentants du personnel de la Caf y siègent également avec voix consultative.

Perrine DELVILLE succède ainsi à Christophe JAN, qui avait exercé deux mandats (2018-2022 et 2022-2026).

Quelles sont ses missions ?

Le conseil d'administration a pour mission de fixer les orientations politiques de la Caf et vote ainsi :

- les Contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion conclus avec la caisse nationale,
- le budget de gestion et celui d'action sociale,
- l'adoption des statuts et du règlement intérieur de la Caf.

Le saviez-vous ? Le Conseil d'administration décide de l'attribution d'aides financières extralégales aux allocataires, ainsi que des aides aux partenaires (associations, collectivités locales, entreprises privées) qui permettent de développer des services aux familles, en fonction des besoins du territoire.

Le Conseil d'administration suit également de près la qualité du service rendu aux allocataires et l'action de la Caf pour répondre aux besoins du département. Les administrateurs représentent également l'organisme dans plusieurs instances locales et sont en relation régulière avec les partenaires du département intervenant dans les domaines du logement, de l'insertion, du handicap, de la petite enfance, de la jeunesse et de la vie sociale.



Perrine DELVILLE

Avocate de profession depuis plus de 20 ans principalement en droit de la famille et en droit du travail, Mme DELVILLE dispose d'une bonne connaissance de la Protection sociale pour avoir exercé des mandats à l'Urssaf et à la Cnam. Mme DELVILLE a intégré le Conseil d'administration lors de la précédente mandature.

Mme DELVILLE, Présidente du Conseil d'administration de la Caf d'Ille-et-Vilaine :

« Je suis honorée de la confiance qui m'est accordée. Notre modèle social est notre bien commun précieux. La solidarité doit pouvoir être garantie de manière certaine, universelle et sans jugement parce que c'est un droit.

Dans mes fonctions, je serai particulièrement attentive au respect du paritarisme qui nous permet d'agir efficacement dans nos territoires notamment ruraux et périurbains, souvent les premiers touchés par la crise économique et en particulier sur l'offre d'accueil des jeunes enfants. Pour cela, j'apporterai un point de vigilance aux associations locales qui très souvent sont les plus à même d'identifier les besoins et d'y apporter des réponses de manière pertinente.

Enfin, je serai pleinement aux côtés de la Directrice pour mener à bien nos missions et je représenterai avec engagement l'ensemble des sensibilités du Conseil d'administration. »

Pour en savoir + : [CAF - La gouvernance des Caf : le rôle du Conseil d'administration](#)

À PROPOS

QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis 1945, les Allocations familiales sont au service de toutes les familles.

Les 101 Caf accompagnent les enfants, les jeunes et les familles et contribuent à la cohésion sociale par le versement des prestations de solidarité et des aides au logement. Chaque mois, elles soutiennent 13,5 millions d'allocataires et couvrent 32,7 millions de Françaises et de Français dont 13,9 millions d'enfants. En accompagnant les acteurs de l'action sociale sur le terrain, les Caf contribuent à réduire les inégalités sociales et territoriales. Elles apportent à chacun des moyens durables pour s'émanciper et prendre sa place dans la société, dans une démarche de neutralité et de juste droit : ainsi, elle effectue chaque année plus de 33 millions de contrôles.

En 2024, la Caf d'Ille-et-Vilaine a versé **1,3 milliards d'euros** de prestations à ses **240 000 allocataires**.

Par leur action, les Allocations familiales œuvrent à la construction d'une société plus juste, plus solidaire, plus humaine.